

# Les parents de Sophie Lionnet, esclave tuée par un couple musulman, attendent encore que justice se fasse

écrit par Maxime | 21 mai 2018



**Les parents de Sophie Lionnet passeront la Pentecôte dans l'attente du verdict sur la culpabilité du ou des auteurs de la mort de leur fille, Sophie Lionnet.** Après huit heures d'attente vendredi 18 mai à Old Bailey, la haute cour criminelle de Londres, les parents sont obligés de passer le week-end en Angleterre avant de prolonger l'attente à nouveau à partir du lundi 21 mai.

Après deux jours et demi de délibération, le jury ne s'est pas encore prononcé sur [la culpabilité – ou non – de Sabrina Kouider et Ouissem Medouni](#) accusés du meurtre de la jeune fille au pair de 21 ans originaire de l'Aube. En revanche, le couple avait dès le début du procès plaidé coupable de destruction du corps par crémation après avoir été pris en flagrant délit le 20 septembre 2017 dans le jardin de leur maison à Southfields, dans la banlieue de Londres

Source:

<http://www.lest-eclair.fr/68968/article/2018-05-18/le-verdict-dans-l-affaire-sophie-lionnet-entre-le-21-et-le-25-mai>

**L'assassinat de Sophie Lionnet permet de constater qu'en France, seuls quelques sites de réinformation ont osé suggérer que la jeune fille au pair française a fait l'objet d'un meurtre lié à sa non appartenance à l'islam.**

Plusieurs sites de réinformation y sont allés timidement, se contentant de reprendre, sans tag particulier, certaines données répercutées par les médias officiels. Ainsi, le site « les Observateurs », bien connu de l'islamophobosphère, consacre une brève à la défense d'Oussemedouni, qui prétendait lorsque les pompiers ont été alertés par le voisinage qui avait été incommodé par l'odeur de la jeune fille en train de brûler, qu'il faisait griller un mouton.

<https://lesobservateurs.ch/2018/03/21/meurtre-de-sophie-lionnet-oussmedouni-pretendait-griller-un-mouton/>

L'évocation d'un mouton grillé met sur la piste des moeurs mahométanes en raison de l'importance du mouton dans l'islam, mais rien n'est explicite. Rien d'explicite non plus dans l'article de Fdesouche, un site que je ne consulte jamais pour ma part tant il se contente souvent de répercuter des informations sans analyser ni émettre de jugement, comme dans le cas présent, un article du Figaro !

<http://www.fdesouche.com/972751-jeune-fille-au-pair-tuee-a-londres-ouverture-du-proces-du-couple-de-suspects#>

Et c'est justement le Figaro d'hier qui semble faire une belle démonstration de politiquement correct, si l'on s'en tient du moins à la partie accessible au lectorat non abonné sur internet (donc sans doute la majorité des lecteurs) :

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/05/20/01016-20180520ARTFIG00152-la-vie-pas-toujours-revee-des-jeunes-filles-au-pair.php>

« **Le procès du meurtre de Sophie Lionnet a mis en lumière les expériences parfois difficiles de ces jeunes qui partent sans vérifier leurs conditions d'accueil.** »

Eh oui ma bonne Dame, ou mon bon Monsieur, la faute à la vie des jeunes filles au pair ! N'insinuons rien quant au profil des accusés !

Les commentaires sont moins timorés sur le site de « Réseau libre.org » qui met bien en évidence le contexte : un couple dit « franco-algérien », usant de tout le laxisme de nos démocraties quant à la binationalité, installé à Londres grâce à la libre circulation des personnes en UE, au Royaume-uni, paradis musulman (au point que des entreprises existent pour aider les musulmans ayant la nationalité française à s'y expatrier pour vivre d'une manière plus conforme à la loi islamique).

Un couple très macronien, en somme ! Sans doute ont-ils voté « en Marche » aux élections de 2017 en tant que Français installés à l'étranger. Ils ont le profil typique d'électeurs de Macron en tout cas.

<https://reseaulibre.org/site/2017/09/23/un-couple-franco-algerien-exemplaire/>

La presse française et les sites de réinformation français n'iront cependant pas plus loin, sauf Riposte laïque et Résistance républicaine.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/04/28/msn-sacharne-sur-lelandais-et-excuse-quasiment-la-musulmane-kouider-qui-a-tue-sophie-lionnet/>

<https://ripostelaique.com/coraneries-a-londres-la-baby-sitter-etait-francaise-ses-assassins-esclavagistes-musulmans.html>

**Pourtant, le profil de Sophie Lionnet était intéressant, en particulier en ce que la jeune femme était une militante de la**

**cause animale et donc probablement opposée au mode d'abattage halal !**

Le site américain « Muslim issue » met aussi en avant la différence sociologique entre une famille musulmane et une jeune fille au pair française de souche non musulmane :

<https://themuslimissue.wordpress.com/2017/09/28/uk-muslim-host-family-arrested-after-neighbours-hear-screams-and-smell-body-burning-of-french-nanny/>

**Compte tenu des nombreux attentats islamistes subis en Europe et dans le monde, on ne peut que s'indigner que les journalistes, dans leur ensemble, n'évoquent même pas comme une hypothèse possible le fait que ce soit une agression de la même nature que la décapitation de Hervé Cornara, l'assassinat de Jean-Baptiste Salvaing, poignardé, et Jessica Schneider, égorgée, qui eux aussi ont été tués dans des lieux qui leur étaient familiers (leur entreprise, leur domicile) et non pas, comme dans d'autres cas d'attentats islamistes, dans un endroit public quelconque comme un supermarché ou dans la rue.**

Il n'est certes pas de la compétence des journalistes de statuer à la place de la justice, qui devrait rendre son verdict dans les jours à venir

<http://www.lest-eclair.fr/68968/article/2018-05-18/le-verdict-dans-l-affaire-sophie-lionnet-entre-le-21-et-le-25-mai>

mais sachant à quel point les journalistes savent dans d'autres affaires insinuer, et même prendre parti, quel étrange silence de leur part quant à la possibilité d'une agression islamiste contre une jeune fille qui était assimilée à un mouton en train de griller... un indice loin d'être neutre !

**La justice aura-t-elle le courage de prendre en compte ces éléments pour retenir le caractère terroriste de l'acte, une qualification qui implique souvent des différences dans le traitement d'une affaire, l'acte terroriste faisant l'objet**

d'une sévérité plus grande (notamment en ce qu'il rend applicable l'infraction d'apologie du terrorisme, que le Conseil constitutionnel français vient de reconnaître conforme à la Constitution le 2 mai dernier) ?